

AVIS AU PUBLIC

Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance numéro 2025/31 du 15 septembre 2025, a édicté les modifications ponctuelles et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivantes :

Référence	Objet
2025/31-1.11	Itzig, rue des Champs – travaux de grutage le 20.09.2025

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 22 septembre 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre,

